

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

## ÉDITORIAL

### ARMELLE LE BIGOT-MACAUX, PRÉSIDENTE

Cher.e.s administrateur.rice.s, cher.e.s adhérent.e.s, cher.e.s partenaires, cher.e.s mécènes, cher.e.s toutes et tous,

L'année 2024 a été marquée par une croissance rapide de notre activité, un renforcement significatif de l'équipe, et la consolidation de nos actions sur le terrain. Dans un contexte de désengagement progressif de l'État et de fragilisation des politiques publiques, nous avons maintenu le cap, en tenant nos priorités : sécuriser nos financements, structurer notre fonctionnement et répondre au plus près des besoins repérés.

2024 a de nouveau été une belle année de croissance pour l'ACPE. Notre association s'est inscrite dans une dynamique de déploiement, d'ancrage et de renforcement. Nous avons fixé un cap ambitieux : il a été tenu en grande partie. Nos trois priorités de départ étaient claires : pérenniser nos financements, renforcer l'équipe pour accompagner le développement de nos actions, et accroître notre présence territoriale, en cohérence avec les besoins repérés. Tout ceci en maintenant le dynamisme de notre activité juridique.

#### Pérenniser nos financements

Nous avons pu compter sur la fidélité de nos partenaires et financeurs, dont l'engagement a été déterminant pour soutenir notre développement. Cette confiance en notre action est précieuse, en particulier dans un contexte institutionnel incertain avec des finances publiques de plus en plus dégradées. La question de la prostitution des mineur.e.s, est au croisement des défis de la protection de l'enfance, de la santé publique et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle mérite une réponse politique ajustée à la gravité et à l'ampleur du phénomène. Pourtant nous déplorons une nette régression des ambitions politiques. La prostitution des mineur.e.s n'a fait l'objet que d'un simple axe dans le plan de lutte contre le système prostitutionnel, ce qui est bien moins ambitieux que le Plan Taquet de 2022. Mais, loin de nous démobiliser, cette tiédeur institutionnelle renforce notre motivation à tenir notre cap, et à faire entendre notre voix, en affirmant nos singularités.

Placée sous le signe de l'ouverture, l'année 2024 a été marquée par la confiance renouvelée de nos partenaires, une équipe renforcée, et un maillage territorial élargi.

#### Renforcer l'équipe

2024 a vu le passage de 6 à 11 salariées : une évolution significative, à la hauteur des besoins croissants. De nouveaux postes ont été créés pour renforcer, notamment l'accompagnement psycho-éducatif et juridique, cœur de notre engagement auprès des jeunes concerné.es mais aussi la prévention et la communication. Cette croissance a été vécue comme une étape réjouissante, mais aussi exigeante : elle a fait émerger de nouvelles responsabilités, des besoins de coordination accrus, et une nécessité de consolider notre fonctionnement interne. Sur le moment, les équilibres ont tenu, mais l'impératif d'ajustements est aussi apparu, montrant le besoin de redéfinir notre mission dans un cadre plus clair et partagé. C'est le propre des structures vivantes : chaque étape de développement appelle un nouvel ajustement. Nous y entrons en 2025 avec vigilance et volonté.

### Poursuivre l'implantation territoriale

Le développement territorial s'est poursuivi de manière mesurée mais significative : le dispositif AdoSexo a conforté sa présence en Île-de-France, avec des implantations nouvelles dans les Yvelines (78) et l'Essonne (91).

Le compagnonnage, qui avait permis l'ouverture de 12 permanences en région en 2023, s'est diffusé, avec des retours encourageants de professionnel.le.s formé.e.s ou accompagné.e.s (24 en 2024), et le projet d'une nouvelle promotion lancée début 2025.

2024 restera comme une année d'ouverture, marquée par la confiance renouvelée de nos partenaires, une équipe renforcée, et un maillage territorial élargi. Mais elle aura aussi posé les prémices des défis à venir : comment rester unis autour d'une vision partagée ? Comment préserver notre culture associative dans un contexte de croissance ? Comment prendre soin des professionnel.le.s qui prennent soin des autres ?

Nous abordons 2025 avec l'envie d'y répondre collectivement, et avec détermination.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette année vivante et intense.

## FORMATIONS

# Une montée en compétences des équipes

L'année 2024 a confirmé la dynamique de montée en compétences engagée par l'ACPE auprès des professionnel.le.s confronté.e.s à la prostitution des mineur.e.s. À travers des formations l'ACPE a accompagné une diversité d'acteurs du secteur social, médico-social, éducatif et sanitaire.

### Des thématiques ciblées

Toutes les formations relèvent de la spécialité « Formations générales » (code 100), mais abordent des sujets très ciblés : cadre légal de la prostitution des mineur.e.s et des violences sexuelles, conduites prostitutionnelles chez les adolescent.e.s : les fondamentaux de l'approche motivationnelle, les stratégies de l'accompagnement psycho-éducatif, les enjeux de santé sexuelle pour les professionnel.le.s, etc.

### Modalités et formats

Les formations ont été dispensées en présentiel sur tout le territoire (Île-de-France, Bretagne, Grand Est, etc.), en intra et en interstructure. Elles ont permis une alternance entre apports théoriques, études de cas et mises en situation.



### Chiffres clés de l'activité de formation

**495**

stagiaires formé.e.s

**6 113 heures**

de formation dispensées

**12**

formateur.rice.s mobilisé.e.s :

En interne : 6 personnes – 366 heures

Intervenant.e.s extérieur.e.s :

6 personnes – 98 heures

# 2024 : une année d'effervescence judiciaire

Cette année encore, l'ACPE a été très active sur les plans juridique et judiciaire.

## Sur le plan juridique

Les pôles juridique et psycho-éducatif ont consolidé la coordination de leur travail commun pour accompagner celles et ceux qui sollicitent notre aide, victime, proche ou professionnel.le.

Des temps de synthèse et de dialogues nourrissent nos différentes expertises pour nous permettre d'offrir un accompagnement plus complet et adapté à chaque situation.

## Sur le plan judiciaire

En 2024, nous avons vécu une véritable effervescence judiciaire : quinze décisions ont été rendues et nous nous sommes constitués partie civile dans plusieurs nouveaux dossiers.

Au total, au 31 décembre 2024, l'ACPE est, ainsi, partie civile dans pas moins de 33 affaires en cours d'instruction ou de renvoi. Cet engagement est rendu possible grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH), qui nous offre le soutien et l'expertise d'avocat.e.s *pro bono*.



# 15

affaires jugées  
en 2024



# 40

affaires  
toujours en cours

## POUR RAPPEL

L'ACPE se constitue partie civile afin de :

- Porter la voix des victimes, le plus souvent absentes aux procès et appuyer la gravité de leur vécu par une seconde voix.
- Accéder au tribunal lors des procès qui sont le plus souvent à huis clos, et donc fermés au public.
- Alerter le grand public sur la prostitution des mineur.e.s en médiatisant le procès.
- Affiner nos missions d'accompagnement et de plaider grâce à cet accès aux dossiers.



## Les principales affaires jugées en 2024



### AFFAIRE SARAH

Cour d'assises des Yvelines, mars 2024, M<sup>e</sup> PETVOKA

Un homme a été reconnu coupable de viol sur mineure de 15 ans et condamné à 6 ans d'emprisonnement par la Cour d'assises des Yvelines. Cette affaire concernait une enfant de 11 ans, qui, un jour, en 2017, en état de sidération, avait suivi un homme d'une trentaine d'années qu'elle trouvait menaçant, avant de se faire violer.

Les faits avaient d'abord fait l'objet d'une requalification en simple atteinte sexuelle, le consentement de la jeune fille ayant fait débat. Finalement, l'affaire avait été renvoyée devant la Cour criminelle, le tribunal correctionnel s'étant déclaré incompétent étant donné qu'il s'agissait d'un crime.

L'homme avait été condamné à 8 ans de prison avant de faire appel.

Cette affaire a joué un rôle déterminant dans l'adoption de la loi Billon, en avril 2021, qui établit désormais un seuil d'âge, 15 ans, en dessous duquel un.e mineur.e ne peut avoir consenti à une relation sexuelle avec un.e adulte ayant au moins 5 ans d'écart avec lui.



#### Dans la presse



Frédéric NAIZOT, 4 novembre 2022, *Affaire Sarah : l'accusé condamné à 8 ans de prison pour le viol d'une enfant de 11 ans.*



### AFFAIRE LIVE STREAMING

Cour d'assises de Paris, octobre 2024, M<sup>e</sup> Agathe MOREL

Un ancien graphiste de studios d'animation a été condamné pour complicité de viols, d'agressions sexuelles et de traite des êtres humains sur mineurs de 15 ans, ainsi que pour détention de contenus pédopornographiques.

Pendant près de 10 ans, il prenait régulièrement contact avec des ressortissant.e.s philippin.ne.s pour leur demander de commettre des violences sexuelles sur des fillettes contre rémunération. Ces violences étaient filmées et commises en direct afin qu'il puisse y assister et donner des instructions depuis chez lui. Les autorités ont été alertées par les milliers d'euros qu'il envoyait, et ont, ainsi, pu l'interpeller en octobre 2024.

Lors de son procès à la Cour d'assises de Paris, aucune des centaines de victimes concernées n'étaient présentes, d'où l'importance de la participation des associations de protection de l'enfance. Il a été condamné à 25 ans de réclusion criminelle.



#### Dans la presse

3 régions

Clément MASSE, 3 novembre 2024, *Pédocriminalité. « Je demandais aux mamans d'écartier les jambes de leur enfant ». Retour sur le procès « extraordinaire » de Bouhalem Bouchiba.*

« Le procès se déroule sans les victimes, des fillettes « dont nous ne connaissons ni les noms, ni les visages » (...). Elles sont les grandes absentes de ces trois jours de procès d'assises, représentées par sept associations parties civiles, telles que La Voix de l'Enfant, L'Enfant bleu ou encore Agir Contre la Prostitution des Enfants. »



## AFFAIRE PARIS KARA

Cour criminelle de Paris, janvier 2024, M<sup>e</sup> Noémie COUTROT-CIESLINSKI

Le 10 janvier 2024, la Cour criminelle de Paris a condamné deux hommes pour des faits de proxénétisme aggravé sur mineurs commis entre 2019 et 2020. Le principal mis en cause aurait pris contact avec des jeunes filles et exercé son activité de proxénète, grâce au site Wannonce, connu pour héberger de nombreuses annonces d'exploitation sexuelle.

Plus précisément, celui-ci a été reconnu coupable de viols sur deux mineurs de moins de 15 ans, ainsi que coupable de proxénétisme sur une mineure de moins de 15 ans et de proxénétisme sur deux mineures de plus de 15 ans et, enfin, de proxénétisme sur une majeure.

Il a été condamné à 13 ans de réclusion criminelle.

Le second a été reconnu coupable de complicité du proxénétisme aggravé commis par le premier au préjudice des 2 mineures de plus de 15 ans. Il a été condamné 6 mois avec sursis.



### Dans la presse



Carole STERLE, 10 janvier 2024, « *Le Marseillais* » condamné à Paris à 13 ans de réclusion pour viols et proxénétisme de mineurs.



## AFFAIRE PROXÉNÈTES/ CLIENTS PONTOISE

Tribunal correctionnel de Pontoise, mars et mai 2024, M<sup>e</sup> Victoire NONE et M<sup>e</sup> Martin DECLOSMENIL

Cinq hommes ont été condamnés pour l'exploitation sexuelle d'une jeune fille de 12 ans. C'est l'alerte d'un client qui avait permis l'ouverture d'une enquête fin 2023. Il s'était rendu compte de la minorité apparente de celle-ci lors de leur rencontre. Ces cinq "clients" pédocriminels ont été reconnus coupables de recours à la prostitution d'une mineure devant le Tribunal correctionnel de Pontoise. Bien que la victime fût âgée de 12 ans au moment des faits, la minorité de 15 ans n'a pas été retenue. Ils ont été condamnés à 18 mois de prison, dont 12 avec sursis. En parallèle, trois hommes ont, eux, été condamnés pour proxénétisme sur mineure, encore une fois, sans que la minorité de 15 ans ne soit retenue. Le tribunal les a condamnés à 3 et 2 ans de prison ferme, et 18 mois de prison avec sursis.

### Dans la presse

**Le Monde** Lorraine DE FOUCHER, 29 mai 2024, *Prostitution de mineure : le rare procès des six clients d'une jeune fille de 12 ans.*

« Dans ces procès, une association fondée en 1986 s'est portée partie civile : Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE). Ses avocats, Mes Victoire NONE et Martin DECLOSMENIL, racontent la première audience des proxénètes, en mars. (...) Ils regrettent une affaire dans laquelle le mot pédocriminalité n'a jamais été prononcé. »



## AFFAIRE CLIENTS

11<sup>e</sup>, mai 2024, sans avocat.e



Sept hommes ont été reconnus coupables de recours à la prostitution, par le biais d'annonces en ligne. Certains se sont vus retenir la circonstance tenant à la minorité de la victime, n'ayant pu l'ignorer, et ont été reconnus coupables de non-assistance à personne en danger. Le Tribunal correctionnel de Paris a prononcé des peines allant de simples contraventions à de la prison ferme. Cette affaire concernait une enfant de 15 ans en situation de grande vulnérabilité, alors en fugue. Elle a été retenue contre son gré dans un appartement durant 4 jours, dans lequel elle était contrainte de se prostituer et violentée lorsqu'elle tentait d'en échapper. Durant l'enquête ouverte à l'encontre de ses proxénètes, huit clients ont pu être identifiés. Les proxénètes, 4 jeunes filles mineures, ont été jugées par le Tribunal pour enfants lors d'une audience précédente. Le dernier client n'a pas été jugé par le Tribunal correctionnel, ayant été renvoyé devant la Cour d'assises pour des faits de viol.



Carole STERLE, 4 juin 2024, *Mineure prostituée de force à Paris : jusqu'à 2 ans de prison contre sept clients.*



## AFFAIRE JULIE

Tribunal judiciaire de Versailles, octobre 2024,  
M<sup>e</sup> Pierre-Philippe BOUTRON-MARMION

Deux sapeurs pompiers ont été reconnus coupables d'atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans et condamnés, par le Tribunal judiciaire de Versailles, à 4 ans et 15 mois de prison avec sursis, tandis qu'un troisième a obtenu une relaxe. Cette affaire concernait une enfant de 13 ans, à l'état de santé fragile, qui nécessitait, ainsi, régulièrement, leur intervention. Certains ont alors entamé des échanges suivis de relations sexuelles avec elle alors même qu'ils avaient connaissance de son âge et de sa condition médicale. Après avoir déposé plainte pour viol et agression sexuelle, l'infraction avait été requalifiée en atteinte sexuelle, le consentement de la jeune fille ayant fait débat. Les faits, ayant eu lieu en 2008, étaient antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi Billon.



### Dans la presse



Actu-Juridique.fr

Delphine BAUER, 16 janvier 2025, *Pierre-Philippe Boutron-Marmion : « Le procès Julie est aujourd'hui anachronique ».*



## AFFAIRE MORANDINI (appel)

Cour d'appel de Paris, novembre 2024, M<sup>e</sup> Élise LE GALL

Alors que Jean-Marc MORANDINI a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris pour corruption de mineur en 2022, à une peine d'emprisonnement d'un an assorti d'un sursis probatoire, il a interjeté appel de cette décision. Il a donc été jugé par la Cour d'appel de Paris en novembre 2024. Entre 2009 et 2013, il a pris contact avec plusieurs mineur.e.s sur les réseaux sociaux, en leur faisant des propositions sexuelles. Une des victimes s'était également rendue à Paris sous le prétexte d'un casting, avant d'être victime d'abus de la part de M. MORANDINI. Celui-ci a toujours nié les faits qui lui étaient reprochés, sans toutefois contester avoir été en contact avec les victimes. Lors du procès, son avocate, M<sup>e</sup> Florence RAULT, avait, par ailleurs, soulevé une QPC (question prioritaire de constitutionnalité), considérant que le délit de corruption de mineur était trop flou et n'était donc pas conforme à la Constitution. Le tribunal avait cependant décidé de ne pas transmettre la question. La Cour a rendu son délibéré en mars 2025 : elle a prononcé une peine d'emprisonnement de 2 ans assorti d'un sursis simple, et n'a donc pas confirmé l'obligation de soins ni le sursis probatoire qui avaient été décidés en première instance.



### Dans la presse



Benoît DARAGON, 27 novembre 2024, *Jean-Marc Morandini : un an de prison avec sursis requis en appel contre l'animateur pour corruption de mineurs.*



## AFFAIRE GUISE

Cour criminelle de Laon, mai 2024, M<sup>e</sup> Noémie COUTROT-CIESLINSKI

Dans cette affaire, cinq personnes ont été reconnues coupables de viols et d'agressions sexuelles sur six mineurs par la Cour criminelle de l'Aisne. Les violences, exercées pendant plus de dix ans, avaient lieu dans le cercle familial / cercle proche. C'est une des victimes, très jeunes au moment des faits, qui s'est confiée aux services sociaux sur les violences sexuelles que lui faisait subir son père. Après quatre signalements auprès du procureur de la République, une enquête a pu être ouverte en 2018.



### Dans la presse



Vincent GUILLE, 29 mai 2024, *Enfants réduits en esclaves sexuels à Vadencourt : de 5 ans à 17 ans de prison requis.*

# Une année de plaidoyer mouvementée

Entre Jeux Olympiques, chamboulements politiques et avancées judiciaires significatives, l'année 2024 aura été une année de plaidoyer particulièrement mouvementée.

## Plans de lutte

Dans la continuité de notre participation en 2023 à l'élaboration du premier plan national de lutte contre le système prostitutionnel et du quatrième plan contre l'exploitation et la traite des êtres humains, notre présidente, Armelle LE BIGOT-MACAUX, a été invitée à siéger au comité de coordination du suivi de la mise en œuvre du plan de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains.

L'ACPE a défendu avec force la prise en compte des spécificités liées à l'accompagnement des mineur.e.s dans ces politiques publiques. Notre présence au comité nous permet de veiller à leur mise en œuvre concrète.

## Jeux Olympiques

Lors des Jeux, l'ACPE a mené des actions de sensibilisation sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, et a co-construit, avec le Collectif Ensemble Contre la Traite, des affiches, guides et une formation en ligne, traduits en plusieurs langues.

## Numérique

En 2024, nous avons renforcé le plaidoyer que nous menons avec force depuis longtemps pour responsabiliser les plateformes numériques dans l'exploitation sexuelle des mineur.e.s.

Deux avancées majeures ont marqué l'année.

- **La première** : en octobre 2024, un procès inédit sur le live streaming a retenu la complicité de viol contre un commanditaire en visio.
- **La seconde** : la fermeture du site Coco.gg le 25 juin 2024, grâce à une action coordonnée entre pays européens. Plateforme non modérée, elle était connue pour héberger des contenus pédocriminels et a fait l'objet de nombreuses alertes de notre part depuis plus de 6 ans. L'ACPE s'est constituée partie civile après avoir porté plainte pour proxénétisme sur mineur. Le 9 janvier 2025, son propriétaire a été mis en examen pour proxénétisme aggravé – une première en France pour un site Web.

Nous nous sommes mobilisés avec plusieurs associations pour que cette avancée marque un tournant. L'audience pourrait se tenir dans plusieurs années, plus de 23 000 procédures étant en cours contre cette plateforme.



# 23 000

procédures  
sont en cours contre  
la plateforme  
Coco.gg

# Un maillage territorial solide

**AdoSexo** L'année 2024 a été marquée par une intensification significative des actions du dispositif AdoSexo sur l'ensemble du territoire, tant en Île-de-France qu'en régions. Avec une approche combinée d'intervention précoce, de prévention collective, d'accompagnement individuel et de soutien aux professionnel.le.s, l'ACPE fait évoluer ses modalités d'intervention pour répondre à la complexité croissante des situations repérées.

## L'activité en Île-de-France

Déjà implanté à Paris, en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, le dispositif AdoSexo est désormais actif dans les Yvelines (voir encadré) et l'Essonne. Les situations signalées à l'ACPE ont augmenté de près de 40 % depuis 2023, atteignant 237 cas, dont 95 % concernent des filles de 15 ans en moyenne.

AdoSexo s'adresse aux adolescent.e.s confronté.e.s à la prostitution, aux violences ou à l'exploitation sexuelle, ou présentant des comportements à risque pouvant y mener. Il s'agit d'un accompagnement, pas d'une prise en charge : nous n'agissons ni à la place des jeunes, ni de leurs proches ou des professionnel.le.s déjà mobilisé.e.s. Notre rôle est de proposer un appui spécifique, en lien avec les acteurs de terrain.

Cet accompagnement est souple, individualisé, construit avec les jeunes : on respecte leur rythme,

leurs contradictions, leurs besoins, en valorisant leur potentiel de résilience. Il implique aussi les familles, quand c'est possible, via un espace d'écoute et de soutien à la parentalité. Enfin, il s'appuie sur la coopération avec les professionnel.le.s (éducateurs, psychologues, référents ASE...), dans une logique de complémentarité et de co-construction.

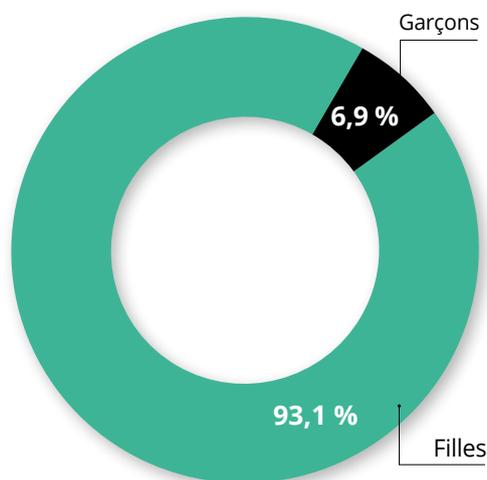
Avec tous ces acteurs, nous cherchons des solutions sur mesure pour favoriser une dynamique d'alliance, d'évolution et de reconstruction. L'objectif ne se limite pas à sortir de la prostitution, mais à retrouver une capacité de choix et de projection pour soi.

Le dispositif agit aussi en prévention. En 2024, 149 ateliers ont été menés auprès de 1 685 jeunes francilien.ne.s. Les jeunes accompagnés ont majoritairement entre 14 et 17 ans, avec une moyenne d'âge de 15,8 ans, soulignant l'urgence d'interventions précoces en milieu scolaire.

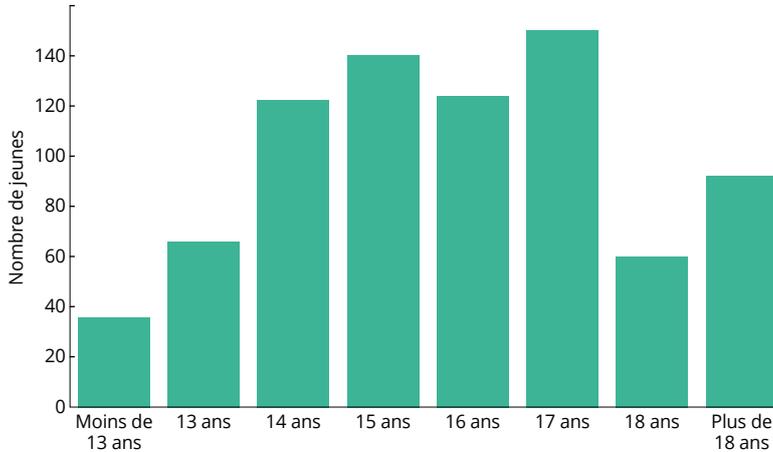
Évolution des situations accompagnées par le dispositif AdoSexo en Île-de-France



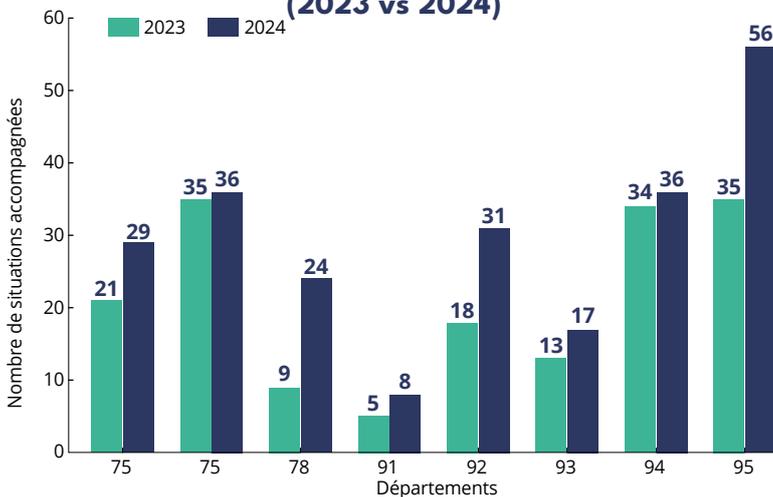
Répartition filles/garçons (situations connues)



### Répartition par âge des jeunes accompagné.e.s (moyenne estimée : 15,8 ans)



### Nombre de situations accompagnées par département (2023 vs 2024)



## Le dispositif AdoSexo s'implante dans les Yvelines



Sous l'impulsion de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (DDETS 78) et avec le soutien actif du Département des Yvelines, le dispositif AdoSexo 78 a été lancé en 2024 aux Mureaux. Il s'appuie sur un accompagnement spécifique élaboré par la Cellule de Lutte Yvelinoise contre la Prostitution des mineurs (CLYP), avec une double ambition :

Prévenir et repérer les situations d'exploitation sexuelle avérées ou à risque chez les jeunes mineur.e.s des Yvelines ; déployer un accompagnement individualisé et adapté aux jeunes concerné.e.s, à leurs familles, et à leur entourage proche.

Deux modalités d'intervention sont proposées : une intervention brève (jusqu'à 5 rendez-vous), en lien étroit avec les professionnel.le.s médico-psycho-éducatifs, incluant une phase d'évaluation. La deuxième modalité d'intervention, sous la forme d'un accompagnement psycho-éducatif au long cours, intégré au Projet Personnalisé du ou de la jeune, peut durer de quelques mois à plusieurs années. En cas de nécessité, une mise à l'abri rapide peut être proposée via un tiers-lieu dédié.

L'expérimentation, lancée aux Mureaux, a vocation à être progressivement étendue à l'ensemble du territoire en 2025 : Mantes-la-Jolie, Versailles, Trappes, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet...



## L'activité en région

En 2024, une deuxième promotion de compagnonnage AdoSexo a été lancée dans le Maine-et-Loire, en partenariat avec le Département et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Objectif : renforcer les compétences des professionnel.le.s de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) face aux situations de prostitution de mineur.e.s, via un accompagnement de terrain structurant.

Au-delà de la formation, le but était de faire émerger des personnes ressources capables d'identifier précocement les situations à risque, d'accompagner les équipes et de relayer une approche spécifique – à la fois motivationnelle, expérientielle et familiale. Cette posture professionnelle a été construite au fil d'une formation rigoureuse, assurée par les intervenant.e.s AdoSexo de l'ACPE.

La formation, alternant apports théoriques, études de cas et mises en situation, a impliqué 24 professionnel.le.s.

Elle s'achèvera en avril 2025. Une permanence AdoSexo ouvrira à Angers en septembre 2025, marquant une avancée dans la réponse départementale à l'exploitation sexuelle des mineur.e.s.

Les permanences ouvertes en 2023 en partenariat avec l'association ARRAS, présente en Ille-et-Vilaine, dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor, l'association RETIS en Haute-Savoie, la Maison des Adolescents de l'Aube, le Centre d'Éducation et de Prévention Familial Simone Veil de Belfort, ainsi qu'Adoenia à Bayonne, se sont poursuivies en 2024, permettant l'accompagnement de près de 130 situations sur l'année.

Ces implantations, bien ancrées dans des contextes locaux variés, confirment la souplesse du modèle AdoSexo, capable de s'adapter aux réalités de terrain tout en offrant une approche spécialisée. Toutefois, l'incertitude autour de certains financements menace la pérennité de ces actions, malgré leur impact reconnu auprès des jeunes.

# Le pôle AdoSexo déploie 3 axes



## Pour les pro : le compagnonnage ACPE

Faciliter l'essaimage territorial d'une approche psychoéducatrice adaptée aux jeunes en situation de prostitution.

Pour consolider et diffuser les bonnes pratiques du dispositif AdoSexo, l'ACPE propose un compagnonnage aux structures souhaitant créer un espace d'accompagnement pour adolescent.e.s en situation ou à risque de prostitution.

Ce dispositif s'adresse aux professionnel.le.s de la protection de l'enfance, de la santé mentale ou sexuelle, ainsi qu'aux structures telles que les Maisons des Adolescents, les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), ou établissements médico-sociaux concernés.

### Objectifs du compagnonnage

- Renforcer les compétences des équipes autour de l'approche motivationnelle, expérientielle et familiale d'AdoSexo.
- Accompagner la création d'un espace d'accueil psycho-éducatif pour les jeunes, fondé sur l'expérience de l'ACPE.

- Favoriser une dynamique de partenariat entre territoire.

### Composantes du compagnonnage

- Une formation dédiée pour transmettre les bases et outils de l'approche AdoSexo.
- Des temps d'intervention pour analyser les situations et ajuster les pratiques collectivement.
- Un appui à la mobilisation locale, avec des temps de sensibilisation (formations, colloques) adaptés aux enjeux du territoire.

L'habilitation comme Référent.e AdoSexo suppose la participation complète au parcours de formation. Les interventions et actions de sensibilisation sont proposées selon les besoins repérés.

### Une dynamique en réseau

Les professionnel.le.s formé.e.s rejoignent le réseau national des Référent.e.s AdoSexo, un espace d'échange, de veille et de mutualisation pour mieux comprendre les logiques d'exploitation et y répondre localement.



## Pour les jeunes : AdoSexo & Conso

Depuis plusieurs années, les équipes AdoSexo sont confrontées à une réalité de plus en plus alarmante : celle de jeunes, souvent très jeunes, pris.e.s dans une double emprise – celle de l'exploitation prostitutionnelle et celle de l'addiction. Cette association, particulièrement destructrice, rend la prise en charge encore plus complexe, tant elle mobilise des compétences multiples et une coordination étroite entre acteurs du soin, de la protection et de la prévention.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet AdoSexo & Conso, un dispositif expérimental initié en Île-de-France avec l'unité d'addictologie de l'Hôpital Robert Debré (Dr. Emmanuelle PEYRET), l'association Hors la Rue, l'ACPE, puis l'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) Debré, l'Hôpital Trousseau et d'autres partenaires tels que le 116 000 ou Norway..

L'objectif est clair : créer une plateforme de coordination interprofessionnelle pour améliorer le repérage, la réduction des risques et l'accompagnement des jeunes les plus insaisissables, souvent en errance, en danger grave et immédiat.

Entre février et décembre 2024, 5 demi-journées de travail ont permis de poser les fondations de cette plateforme, avec l'ambition d'étendre progressivement le réseau à l'échelle francilienne. Le principe fondateur repose sur une logique d'aller vers et de réactivité

absolue : lorsqu'un.e professionnel.le parvient à établir un lien de confiance avec un.e jeune concerné.e, il.elle doit pouvoir déclencher immédiatement une évaluation partagée et une stratégie conjointe avec les partenaires (addictologie, CJC, unité hospitalière, acteur de rue ou de la protection).

AdoSexo & Conso s'adresse ainsi à une population particulièrement vulnérable : des adolescent.e.s de 13 à 16 ans, souvent polyconsommateur.rice.s (cannabis, alcool, protoxyde d'azote...), dont l'addiction est instrumentalisée par des proxénètes, notamment des dealers. Mais aussi à des jeunes qui consomment pour survivre à des violences, à des traumatismes ou à l'insoutenable. Dans les deux cas, l'addiction et la prostitution s'imbriquent au point de rendre l'aide presque inaccessible sans une stratégie d'intervention rapide, souple et pluridisciplinaire.

En 2024, des permanences spécifiques ont été déployées dans plusieurs départements (notamment 92, 94, 75), en lien avec les unités d'addictologie, les CJC, et les structures de psychiatrie infanto-juvénile (notamment Robert Debré). La plateforme JÉPA (Jeunes Exploitation Prostitutionnelle et Addictions) a été activée. 5 demi-journées de travail inter-institutionnel ont permis d'initier un réseau de partenaires franciliens autour de la prise en charge de ces jeunes "insaisissables".



## Pour les personnes condamnées : intervention en milieu carcéral

L'année 2024 a vu le développement d'un axe spécifique dans les maisons d'arrêt franciliennes, en partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

4 stages de prévention de la récidive du proxénétisme ont été proposés pour des auteurs de faits de proxénétisme ou de traite. Ces stages, d'une durée de 3 jours, ont abordé les notions de cadre légal du proxénétisme,

des représentations inégalitaires, de la sexualité pour permettre une responsabilisation des auteur.rice.s.

Cette dynamique carcérale constitue un nouveau levier pour prévenir les récidives et ouvrir un espace de réflexion pour des publics peu concernés par l'approche éducative classique. Certains participants ont, à l'issue des stages, sollicité un accompagnement individuel post-carcéral, montrant l'impact de ce dispositif.



### ILS NOUS SOUTIENNENT



## RAPPORT DE GESTION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, les produits, hors fonds dédiés, de l'ACPE se sont élevés à 1 370 K€, marquant une nouvelle progression significative de l'activité.

### Les produits

Les ressources de l'exercice proviennent majoritairement :

- des **subventions publiques**,
- des **legs, cotisations et dons**,
- ainsi que de **ressources diverses**, dont formations en hausse de 34%.

Cette diversité permet à l'association de consolider ses actions et d'anticiper de nouveaux développements.

### Les charges

Les charges, hors fonds dédiés, s'élèvent à **1 081 K€**.

Elles se répartissent entre :

- Charges de personnel,
- Honoraires et autres services extérieurs,

Cette répartition reflète le renforcement des moyens humains et logistiques nécessaires à la montée en puissance des actions de terrain.

### Le bilan

L'exercice dégage ainsi un **résultat excédentaire de 289 K€**.

Le budget 2025, présenté à l'équilibre, prévoit des produits et charges estimés à **1 132 K€**.

Les **fonds dédiés et contributions volontaires en nature** viennent en complément de ces ressources pour soutenir les actions de l'association.

# RAPPORT DE GESTION

## Compte de résultat au 31 décembre 2024

CHARGES			PRODUITS		
	2024	2023		2024	2023
<b>ACTIONS</b>	<b>18 200</b>	<b>27 569</b>	<b>COTISATIONS ET DONNS</b>	<b>39 373</b>	<b>16 066</b>
Communication	10 876	6 775	Dons personnes morales, mécénat	5 215	2 750
Campagne colloques	7 324	20 794	Dons personnes physiques	34 158	13 316
<b>AUTRES ACHATS</b>	<b>8 662</b>	<b>10 721</b>	<b>RESSOURCES DIVERSES</b>	<b>124 151</b>	<b>116 964</b>
Fournitures bureau	3 923	3 201	Indemnités procès	911	15 723
Matériel de bureau	4 738	7 520	Formations	106 814	79 831
			Colloque-Divers	4 160	6 133
			Prévention - Compagnonage	5 539	5 660
			Outils-AdoSexo	422	9 617
			Sensibilisation	6 305	
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>28 719</b>	<b>16 988</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>761 542</b>	<b>728 073</b>
Location bureau de Paris	28 067	15 462	Fonds Autres	759 485	726 906
Location matériel		545	Subvention matériel		
Entretien		247	Emplois Aidés	2 057	1 167
Assurance	510	542			
Documentation	142	193			
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>168 685</b>	<b>174 285</b>	<b>FRAIS DIV DE GESTION</b>	<b>35</b>	
Personnel CIVIC		800	Divers	35	
Personnel détaché réseau	68 660				
Honoraires avocats, frais justice	2 774	2 144			
Honoraires	23 426	8 264	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>420</b>	<b>109</b>
Honoraires intervenants	24 034	123 576	Intérêts bancaires (cpte épargne)	420	109
Missions, déplacements	37 487	29 651			
Réceptions	3 696	2 546	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 690</b>	<b>11 270</b>
Téléphone	2 395	2 361	Divers	7 690	11 270
Affranchissement	1 287	2 859			
Services bancaires	463	238			
Cotisations	1 135	675			
Formation	3 328	1 170			
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>5 936</b>	<b>2 589</b>			
Taxe / salaires	1 073				
Taxe Formation	2 043	2 589			
Taxe habitation	2 820				
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>399 375</b>	<b>234 401</b>			
Salaires et charges sociales	380 439	220 908			
Indemnités stage	7 976	3 974			
Autres (Ticket restaurant-transport)	10 960	9 519			
<b>65 AUTRES CHARGES</b>	<b>12 338</b>	<b>11 846</b>			
Créances douteuses	3 497				
Divers		79			
Site et adresses mail	8 841	11 767			
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 320</b>	<b>0</b>			
<b>68 DOTATIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	<b>438 233</b>	<b>502 105</b>	<b>78 - REPRISES ET FDS DÉDIÉS</b>	<b>437 449</b>	<b>266 064</b>
Amortissement	1 464	290	Reprise provisions	16 390	
Provision pour risques	30 619	10 321	Reprises fonds dédiés	421 059	
Provision pour dépréciation		16 390			
Engagement à réaliser sur fonds dédiés	406 150	475 104	<b>TOTAL</b>	<b>1 370 661</b>	<b>1 138 546</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 081 467</b>	<b>980 504</b>	Insuffisance	0	0
<b>EXCÉDENT</b>	<b>289 193</b>	<b>158 042</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 370 661</b>	<b>1 138 546</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 370 661</b>	<b>1 138 546</b>			
En euros	<b>2024</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2023</b>
Bénévolat	48 240,00	69 700,00		48 240,00	69 700,00
Prestations en nature	86 810,00	68 450,00		86 810,00	68 450,00
Données extra comptables-ressources	135 050,00	138 150,00		135 050,00	203 115,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 505 710,96</b>	<b>765 426,56</b>		<b>1 505 710,96</b>	<b>765 426,56</b>

## Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
Immobilisations	10 903	2 026	Projet associatif	30 000	30 000
Créances	100 098	67 129	Report à nouveau	284 928	126 886
Sicav BNP	48 552	48 552	Résultat	289 193	158 042
Disponibilités	1 047 648	847 224	Provision risques	46 101	15 482
			Fonds dédiés	507 191	522 100
			Fournisseurs	3 734	37 021
			Créditeurs divers	50 753	41 234
Charges constatées d'avance	4 700	0	Charges à payer	0	34 166
			Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 211 900</b>	<b>964 930</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 211 900</b>	<b>964 930</b>